

CAFOM

**Rapport des commissaires aux comptes
Sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 30 septembre 2024)

Groupe Y Paris Audit
Membre de Moore Global
2-4, rue Louis David
75116 Paris

Orelia Audit & Conseil
11, rue Ampère
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 30 septembre 2024)

A l'Assemblée générale de la société

CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAFOM relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Tests de pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 30 septembre 2024, le montant des immobilisations incorporelles net s'élève à 52,5 millions d'euros dont principalement des goodwill pour 43,1 millions d'euros et des marques pour 5,4 millions d'euros.

Ces actifs incorporels sont soumis à des tests de pertes de valeur au moins une fois par an pour les goodwill, les marques à durée de vie indéfinie et, en cas d'indice de pertes de valeur, pour les autres immobilisations incorporelles.

La valeur recouvrable des goodwill est estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou de valeurs de marchés comme explicité dans les notes 4.7 et 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont réalisés par un expert indépendant sur la base de business plans validés par la direction du groupe.

La valeur des marques est estimée selon la méthode d'actualisation des cash-flow qui consiste à déterminer la valeur sur la base des revenus futurs perçus dans le cadre de la seule exploitation de la marque par le Groupe, comme explicité dans les notes 4.7.3.

Les tests de pertes de valeur reposent sur des estimations et sur l'exercice du jugement de la direction, concernant (i) l'allocation des goodwill aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), (ii) l'estimation de la performance future des actifs ou des UGT et (iii) la détermination des taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour apprécier les pertes de valeur.

Notre réponse

Nous avons examiné les processus mis en place pour affecter les goodwill aux groupes d'UGT, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur et pour réaliser les projections de flux de trésorerie sous-tendant les tests de dépréciation.

Nous avons examiné les principales méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, parmi lesquelles :

- les prévisions de flux de trésorerie : les hypothèses de croissance à long terme de l'activité ont été corroborées par les analyses de marché disponibles. Nous avons également comparé les principales hypothèses aux performances passées et apprécié les évolutions entre les prévisions passées et les réalisations effectives ;
- les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation pour les goodwill et les marques

Nous avons également apprécié (i) les analyses de sensibilité des résultats des tests aux principales UGT contributrices et (ii) les analyses de sensibilité des résultats des tests sur la valorisation des marques.

Nous avons également examiné les informations figurant en annexes.

Contrats de location

Risque identifié

Au 30 septembre 2024, le montant des droits d'utilisation nets s'élève à 86,7 millions d'euros et les dettes locatives correspondant à ces contrats de location s'élèvent à 87,1 millions d'euros, après actualisation.

Nous avons considéré l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location comme un point clé de notre audit en raison du caractère significatif de ces contrats dans les états financiers du groupe CAFOM, des hypothèses relatives aux durées probables de ces contrats et des taux d'actualisation afférents.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme
- apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives
- examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné
- rapprocher par échantillonnage, les données utilisées pour la détermination des actifs et passifs relatifs aux contrats de location avec les documents contractuels sous-jacents
- apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16

- vérifier, par sondages, l’exactitude arithmétique de la valeur des droits d’utilisation et des obligations locatives compte tenu des hypothèses retenues
- Réaliser un test de dépréciation des droits d’utilisation nets rattachés aux unités génératrices de trésorerie qui contiennent un goodwill selon l’option proposée par la norme IFRS 16 (IFRS 16 §33 et IAS 36 §9-10-22)

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.9 et 7.3 de l’annexe aux comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d’administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l’article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l’article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n’ont pas fait l’objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l’objet d’un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d’exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d’information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l’article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S’agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d’information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l’AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 29 mars 2024 pour le cabinet Groupe Y Paris Audit et du 31 mars 2022 pour le cabinet Orélia Audit & Conseil.

Au 30 septembre 2024, le cabinet Groupe Y Paris Audit est dans la première année de sa mission et le cabinet Orelia Audit & Conseil dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux

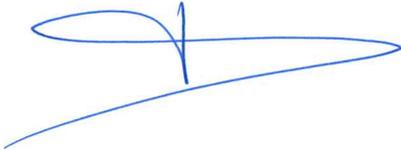
comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 janvier 2025

Les Commissaires aux comptes

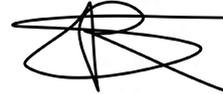
Groupe Y Paris Audit
Membre de Moore Global

Philippe DOS SANTOS



Orélia Audit & Conseil

Sylvie RAYON





**GROUPE
CAFOM**

**COMPTES CONSOLIDES AU
30 SEPTEMBRE 2024**

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Chiffres d'affaires	6.1	417 788	407 629
Prix de revient des ventes		-205 841	-206 095
MARGE BRUTE		211 947	201 533
Charges de personnel	6.2	-60 701	-58 958
Charges externes	6.3	-98 838	-91 645
Impôts et taxes	6.3	-3 112	-2 588
Dotations aux amortissements	6.3	-28 853	-28 306
Dotations aux provisions	6.3	182	-93
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		20 624	19 943
Autres produits et charges opérationnels	6.4	4 262	-4 598
RESULTAT OPERATIONNEL		24 886	15 345
Quote-part des sociétés mises en équivalence	7.5	2 524	2 142
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des sociétés mise en équivalence		27 410	17 487
Intérêts et charges assimilées	6.5	- 4 447	-3 845
Autres produits et charges financières	6.5	470	165
RESULTAT FINANCIER	6.5	-3 977	-3 681
RESULTAT AVANT IMPOTS		23 433	13 806
Charges d'impôts	6.7	-5 347	-1 356
RESULTAT NET		18 086	12 451

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
<i>- Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	18 086	12 451
<i>- Résultat net part du Groupe</i>	14 957	9 361
<i>- Résultat net part des minoritaires</i>	3 129	3 090
Résultat de base par action, en euros		
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,97	1,35
Résultat net part du Groupe par action	1,63	1,01
Résultat dilué par action, en euros		
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,94	1,33
Résultat net part du Groupe par action	1,61	1,00

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net de l'exercice	18 086	12 451
Ecarts de conversion	-161	-258
Plus ou moins-value des actions auto détenus	-	-
Acquisition minoritaires	-	-
Actions gratuites	982	1 791
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	821	1 533
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels	-880	332
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	-880	332
Autres éléments du résultat global	-59	1 865
Résultat global - part du Groupe	16 051	10 723
Résultat global - part des minoritaires	1 976	3 592
Résultat global	18 027	14 315

ACTIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2024	30/09/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	7.1.1	43 071	43 071
Autres immobilisations incorporelles	7.1.2	9 405	4 749
Immobilisations corporelles	7.2	44 425	34 613
Droit d'utilisation	7.3	86 667	120 089
Titres mis en équivalence	7.5	12 228	11 130
Autres actifs financiers non courants	7.6	11 062	7 624
Actifs d'impôts différés	7.9	21 188	21 205
Total des actifs non courants		228 046	242 482
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7.7	106 827	93 904
Créances clients et comptes rattachés	7.8	14 907	13 400
Autres créances	7.8	19 452	22 495
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.14.1	33 456	42 398
Total des actifs courants		174 643	172 197
TOTAL ACTIF		402 690	414 679

PASSIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2024	30/09/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7.10.1	47 913	47 913
Réserves liées au capital		80 042	71 722
Résultat net part du Groupe		14 957	9 361
Capitaux propres - part revenant au Groupe		142 912	128 995
Intérêts minoritaires dans le résultat		3 129	3 090
Réserves revenant aux minoritaires		6 130	7 269
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		9 259	10 359
CAPITAUX PROPRES		152 171	139 354
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	7.11	4 044	2 545
Impôt différé passif	7.12	3 975	3 243
Dettes locatives à plus d'un an	7.13	66 905	89 387
Dettes financières à long terme	7.13	19 223	29 431
Autres dettes non courantes	7.14.3	17 959	17 923
Total des passifs non courants		112 106	142 530
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	7.13	14 132	12 680
Autres passifs financiers courants	7.13	10 997	9 273
Dettes locatives à moins d'un an	7.13	20 160	26 164
Dettes fournisseurs	7.14.3	50 516	43 017
Dettes fiscales et sociales	7.14.3	24 963	25 727
Autres passifs courants	7.14.3	16 308	14 750
Provisions courantes	7.11	1 337	1 184
Total des passifs courants		138 413	132 795
TOTAL PASSIF		402 690	414 679

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2022	9 394 662	47 913	4 080	-712	55 175	11 341	117 798	8 458	126 255
Affectation du résultat					11 341	-11 341	0		0
Opérations sur titres auto-détenus				370	-781		-411	714	303
Dividendes						0	0	-1 958	-1 958
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2023						9 361	9 361	3 090	12 451
Quote-part minoritaires sur augmentation de capital					438		438		438
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						1 810	1 810	55	1 865
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2023	9 394 662	47 913	4 080	-342	66 173	11 170	128 995	10 359	139 354
Affectation du résultat					11 170	-11 170	0		0
Opérations sur titres auto-détenus				-16			-16	70	54
Dividendes					-2 117		-2 117	-3 146	-5 263
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2024						14 957	14 957	3 129	18 086
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						1 094	1 094	-1 153	-59
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2024	9 394 662	47 913	4 080	-358	75 226	16 050	142 912	9 259	152 171

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2024	30/09/2023
RESULTAT NET		18 086	12 451
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>	-		
Résultat des activités poursuivies		18 086	12 451
Amortissements et provisions	7.14.2	29 040	28 306
Valeur nette comptable des actifs non courants sorties	7.14.2	1 500	115
Reprises / Dépréciation d'actifs incorporels	7.14.2	-3 984	4 357
Variation des provisions courantes et non courantes	7.11	465	172
Plus-value de cession, nettes d'impôt	4.5	0	- 1 382
Impôts différés	7.12	1 055	-3 275
Titres mis en équivalence	7.5	- 2 524	- 2 141
Dividende des sociétés mises en équivalence	7.5	1 425	463
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie		158	1 352
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		45 222	40 418
Variation du besoin en fonds de roulement	7.14.3	-3 059	15 535
Flux net de trésorerie généré par l'activité		42 163	55 953
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>	-		
Acquisitions d'immobilisations	7.14.4.1	- 12 421	- 10 408
Cessions d'immobilisations	7.14.4.2	102	1 693
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-12 319	-8 714
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés	7.10.2	-5 263	-1 958
Souscription d'emprunts	7.13.3	4 273	8 064
Remboursements d'emprunts	7.13.3	-13 029	-12 189
Remboursement de la dette locative	7.13.3	-26 382	-19 444
Souscription de la dette locative	7.13.3	0	49
Acquisition des titres filiale		0	438
Ventes (rachats des actions propres)	6.10.3	2	305
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-40 399	-24 736
Variation nette de la trésorerie		-10 555	22 503
Incidence des variations de cours de devises		-109	-258
Trésorerie nette en début d'exercice	7.14.1	33 124	10 880
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	7.14.1	22 460	33 124

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 30 septembre 2024

1.	Informations générales	9
2.	Faits marquants de l'exercice	9
3.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	12
4.	Principes et méthodes comptables	13
4.1.	Référentiel appliqué	13
4.2.	Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés	17
4.3.	Estimations et hypothèses	17
4.4.	Chiffre d'affaires	17
4.5.	Autres produits et charges opérationnels	18
4.6.	Résultat financier	18
4.7.	Immobilisations incorporelles	19
4.7.1.	Evaluation des goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)	19
4.7.2.	Regroupement d'entreprise	20
4.7.3.	Evaluation des Marques :	21
4.7.4.	Autres immobilisations incorporelles	21
4.8.	Immobilisations corporelles	21
4.9.	Contrat de location	22
4.10.	Actifs financiers	24
4.11.	Impôts différés	24
4.12.	Stocks	25
4.13.	Créances clients	25
4.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	25
4.15.	Actifs et passifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	26
4.16.	Actions propres	26
4.17.	Provisions courantes et non courantes	26
4.18.	Provision pour engagement retraite	27
4.19.	Emprunts et autres dettes financières	28
4.20.	Informations sectorielles	28
4.21.	Résultat net par action	28
4.22.	Méthode de conversion des éléments en devises	28
5.	Périmètre de consolidation	29
5.1.	Liste des sociétés consolidées	29
5.2.	Variations de périmètre	31
6.	Notes sur le compte de résultat consolidé	31
6.1.	Chiffre d'affaires :	31
6.2.	Charges de personnel :	31
6.3.	Autres charges opérationnelles courantes :	32
6.4.	Autres produits et charges opérationnels :	32
6.5.	Résultat financier :	33
6.6.	Impôts sur les bénéfices et différés :	33
6.7.	Décomposition de la charge d'impôt :	33
6.8.	Rationalisation de la charge d'impôt :	34
7.	Note sur l'état de la situation financière consolidé	34
7.1.	Immobilisations incorporelles :	34
7.1.1.	Goodwill :	34
7.1.2.	Autres immobilisations incorporelles :	35
7.2.	Immobilisations corporelles :	36
7.3.	Droits d'utilisations :	37
7.4.	Test de dépréciation des actifs non financiers :	37
7.4.1.	Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :	38
7.4.2.	Test de dépréciation des actifs non financiers :	38
7.5.	Titres mis en équivalence :	39

<u>7.6.</u>	<u>Autres actifs financiers non courants :</u>	40
<u>7.7.</u>	<u>Stocks :</u>	41
<u>7.8.</u>	<u>Créances :</u>	41
<u>7.9.</u>	<u>Impôts différés actif :</u>	42
<u>7.10.</u>	<u>Capitaux propres :</u>	43
<u>7.10.1.</u>	<u>Capital :</u>	43
<u>7.10.2.</u>	<u>Dividendes :</u>	43
<u>7.10.3.</u>	<u>Actions propres :</u>	43
<u>7.10.4.</u>	<u>Paiements fondés sur des actions :</u>	43
<u>7.11.</u>	<u>Provisions courantes et non courantes :</u>	44
<u>7.12.</u>	<u>Impôts différés Passif</u>	45
<u>7.13.</u>	<u>Dettes financières :</u>	46
<u>7.13.1.</u>	<u>Echéancier des dettes financières :</u>	46
<u>7.13.2.</u>	<u>Nature des dettes financières :</u>	47
<u>7.13.3.</u>	<u>Tableau de variation des dettes financières :</u>	47
<u>7.14.</u>	<u>Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :</u>	48
<u>7.14.1.</u>	<u>Calcul de la trésorerie :</u>	48
<u>7.14.2.</u>	<u>Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :</u>	48
<u>7.14.3.</u>	<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :</u>	49
<u>7.14.4.</u>	<u>Flux de trésorerie provenant des investissements :</u>	49
<u>7.14.4.1.</u>	<u>Acquisitions d'immobilisations</u>	49
<u>7.14.4.2.</u>	<u>Cessions d'immobilisations</u>	50
<u>7.15.</u>	<u>Effectifs :</u>	50
<u>7.16.</u>	<u>Résultat par action :</u>	50
<u>7.17.</u>	<u>Taux de conversion :</u>	51
<u>8.</u>	<u>Autres informations</u>	52
<u>8.1.</u>	<u>Informations sectorielles :</u>	52
<u>8.2.</u>	<u>Risques financiers</u>	53
<u>8.3.</u>	<u>Engagements hors bilan :</u>	54
<u>8.4.</u>	<u>Honoraires des commissaires aux comptes</u>	54
<u>8.5.</u>	<u>Transactions avec les parties liées :</u>	55
<u>8.5.1.</u>	<u>Entreprises associées :</u>	55
<u>8.5.2.</u>	<u>Rémunération des principaux dirigeants :</u>	56

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS pour l'exercice clos au 30 septembre 2024

1. Informations générales

Créé en 1985, le groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison avec 32 magasins exploités en Outre-mer sous enseignes But, But Cosy, Darty, Habitat, Musique et Son, First Déco et Nature & Découvertes. Il est également propriétaire des sites Internet Vente-unique.com, Darty-dom.com et Directlowcost.com (B2B international), et des marques Habitat et SIA.

CAFOM, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3, Avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2024 reflètent la situation comptable de CAFOM et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2025 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2025.

2. Faits marquants de l'exercice

▪ **Emeutes en Nouvelle-Calédonie et crise du coût de la vie en Martinique**

Outre l'environnement économique incertain, peu favorable à la consommation des ménages contraints de réaliser des arbitrages dans leurs dépenses, notamment dans l'équipement de mobilier ou de produits électro-ménagers, l'exercice a été marqué par les crises survenues sur deux territoires d'outre-mer.

En Nouvelle-Calédonie, après plusieurs semaines de tension, la situation a explosé le lundi 13 mai 2024 en opposition à un projet de révision constitutionnelle concernant le corps électoral habilité à voter aux élections provinciales. L'état d'urgence a été décrété pendant 12 jours, suivi d'un couvre-feu qui s'est prolongé sur plusieurs mois. Les dégâts portés aux infrastructures et commerces de l'archipel ont été estimés à 2,2 milliards d'euros.

Trois magasins du Groupe (But Cosy Ducos, Darty Ducos et Nature & Découvertes) sur les sept exploités sur le territoire ont été totalement incendiés. Ces trois magasins représentaient plus de 40 % du chiffre d'affaires du territoire. Les deux principaux entrepôts, l'un pour l'ameublement et l'autre pour l'électro-ménager, ont également été complètement détruits.

Les 4 autres magasins ont été fermés pendant plusieurs jours et n'ont réouvert qu'à la fin du mois de mai.

Les Compagnies d'Assurances ont couvert le sinistre (stocks, agencements et matériels). L'évolution de la situation reste très incertaine et la reconstruction prendra plusieurs mois, voire années.

Sur les 4 derniers mois de l'exercice fiscal, de juin à septembre, le chiffre d'affaires réalisé sur le territoire a chuté de 28 %. Il représente 9,5 % du chiffre d'affaires du pôle Outre-Mer sur l'exercice (8 % au dernier trimestre) contre 11,1 % l'année précédente.

Face à la nouvelle configuration liée au nombre de magasins exploités, le Groupe a dû adapter sa structure et ses effectifs, notamment avec la mise en place d'un PSE ayant conduit à une trentaine de licenciements et avec le non-remplacements de démissions ou de CDD. Les effectifs en Nouvelle-Calédonie sont ainsi passés de 89 au 30 septembre 2023 à 46 à la date du présent rapport.

En Martinique, une mobilisation contre la vie chère a démarré au début du mois de septembre 2024 et a rapidement engendré des tensions et des foyers de violence, avec des commerces pillés, saccagés et incendiés. Le couvre-feu a été mis en place sur le territoire mais les barrages et barricades ont sensiblement affecté l'activité de l'île. Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé en Martinique a ainsi reculé de 12 % au mois de septembre. Les poussées de fièvre se sont poursuivies au début du nouvel exercice, la situation restant sous tension : un magasin du Groupe a été victime de vols et bris et dégâts divers en octobre 2024, après la clôture de l'exercice (cf § « *Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice* »).

▪ Réseau de magasins Outre-Mer

Au début de l'année fiscale, le Groupe a finalisé le déménagement d'un magasin Darty en Guadeloupe, le magasin Darty à Jarry ayant fermé le 25 septembre 2023 pour réouvrir à Moudong le 25 octobre 2023.

Le 30 septembre 2024, le Groupe a par ailleurs fermé son magasin First Déco de la Réunion, avant d'ouvrir un troisième magasin But sur le territoire, en octobre 2024.

Au 30 septembre 2024, en comptant le magasin First Déco de la Réunion, le Groupe exploite 32 magasins en outre-mer.

▪ Croissance à deux chiffres du pôle e-Commerce Europe continentale

Dans un contexte toujours morose pour le secteur du mobilier et de l'aménagement, le pôle e-Commerce Europe continentale a enregistré une croissance de 10,1 % de son chiffre d'affaires et de 15,6 % de son volume d'affaires. Vente-unique.com a en effet poursuivi l'internationalisation de sa place de marché avec une ouverture au Portugal et aux Pays-Bas en mars 2024, huit des onze pays couverts par les offres propres de Vente-Unique.com ayant accès aux offres des partenaires.

L'exercice a également été marqué par la reprise de l'exploitation en ligne de la marque Habitat avant l'été, et sa relance progressive à compter de la rentrée 2024, avec une nouvelle collection progressivement lancée sur la fin de l'année civile dans le segment du premium accessible. Sur l'exercice, Vente-unique.com a donc œuvré pour être capable d'adresser les principaux segments du marché du meuble, les petits colis et le premier quartile avec la place de marché, le mass-market avec le site Vente-unique et le premium avec le site Habitat, avec de nombreuses synergies permettant des économies d'échelle importantes au service de la rentabilité et de la satisfaction client.

▪ Levée anticipée de l'option d'achat liée au crédit-bail du local commercial de Montparnasse

Le Groupe a exercé par anticipation, avec une année d'avance, l'option d'achat prévue dans le contrat de crédit-bail immobilier portant sur un local commercial situé dans le centre commercial Montparnasse à Paris, pour un prix de 6,6 M€. L'acte de vente a été signé en février 2024. Le Groupe a remboursé en complément un emprunt bancaire adossé à ce crédit-bail pour un montant de 0,5 M€.

▪ **Marque Habitat et relation avec Habitat Design International (HDI)**

Lors de la cession du pôle Habitat en octobre 2020, le Groupe CAFOM était resté propriétaire des marques Habitat et avait accordé une licence d'exploitation exclusive à Habitat Design International (HDI). Cette société, ainsi que sa principale filiale Habitat France (HFS), ont été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023, après avoir été placées en redressement judiciaire 3 semaines plus tôt.

Le Groupe a constaté que la situation financière de ces deux sociétés s'était brusquement dégradée durant l'année 2023, les clients des magasins Habitat indiquant notamment sur les réseaux sociaux que les délais de livraison étaient fréquemment repoussés de plusieurs mois et que les annulations de commande ne faisaient pas l'objet de remboursement.

Outre la licence exclusive des marques, le Groupe CAFOM avait également souscrit à des obligations émises par HDI lors de sa cession. Il avait par ailleurs accordé un paiement étalé à Habitat France pour le rachat d'un fonds de commerce.

Le 13 octobre 2023, après une première mise en demeure, et constatant le non-règlement par HDI et HFS de remboursements dus au titre des créances énoncées ci-dessus, CAFOM a notifié à HDI l'attribution de plein droit de ses stocks, conformément au gage sur stocks qui avait été signé entre les parties.

Cafom est ainsi devenu propriétaire d'un stock valorisé par un expert indépendant à 4,8 M€, éteignant les dettes suivantes du Groupe Habitat :

- 3,1 M€ (principal et intérêts) au titre des obligations émises lors de la cession d'Habitat et devenues exigibles ;
- 1,4 M€ au titre du paiement étalé sur cession de fonds de commerce.

Le différentiel de 0,3 M€ entre la valeur du stock gagé et les dettes dues a été soldé par le Groupe CAFOM.

Le contrat de licence de marque avec HDI a par ailleurs été résilié avec effet au 25 novembre 2023. Le Groupe a en effet pris la décision de résilier ce contrat en raison du mécontentement grandissant des clients à l'égard d'Habitat, dont la presse s'est faite l'écho, notamment au titre des défauts de livraisons des marchandises commandées. Les effets de cette résiliation ont été confirmés par une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny.

Afin de remédier à la très forte dégradation de l'image de la marque Habitat à la suite des défaillances et de la mise en liquidation de HDI et de HFS, le Groupe CAFOM a pris l'initiative de s'engager à rechercher une solution adaptée au profit des 9 000 clients de l'enseigne, qui n'ont été ni livrés ni remboursés des produits commandés et payés. Le Juge Commissaire en charge de la liquidation des sociétés HDI et HFS a ainsi autorisé la reprise de certains actifs objets de la liquidation, pour un montant de 300.000 €, permettant de soumettre une proposition aux clients impactés par les défaillances de l'ancien exploitant de la marque.

La mise en œuvre de ce plan a été confiée à Vente-unique.com, CAFOM SA prenant à sa charge l'investissement nécessaire pour couvrir le prix des produits à livrer dans le cadre de cette campagne et Vente-Unique.com prenant à sa charge les coûts logistiques et de transport.

Cet accord a été conclu en complément d'un nouveau contrat de licence de la marque Habitat accordé à Vente-unique.com pour orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

Le contrat de licence, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 600 K€ par an versée par Vente-unique.com ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€. Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

Les coûts du plan en faveur des clients impactés ont été enregistrés sur l'exercice et le Groupe a repris la provision enregistrée l'année dernière sur la marque dans les comptes consolidés, les indices de perte de valeur ayant été effacés avec la relance de la marque.

Par ailleurs, une procédure a été initiée par les co-liquidateurs judiciaires des sociétés HDI et HFS à l'encontre de CAFOM concernant la résiliation du précédent contrat de licence de marque. Au vu des arguments avancés, aucune provision n'a été constituée dans les comptes à ce titre.

- **Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions**

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 8 novembre 2023, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25^{ème} résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 26.600 actions de la Société au profit des salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 novembre 2025.

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- **Situation dans les territoires d'Outre-Mer**

En Martinique, les tensions ont persisté plusieurs semaines après le début du mouvement de protestation contre la vie chère. Sous couvre-feu nocturne en octobre, l'île a continué à vivre au rythme des manifestations contre la cherté de la vie et des violences urbaines qui se sont déclenchées en marge de cette mobilisation populaire.

Des regains de tension ont notamment eu lieu début octobre 2024, avec de nombreuses barricades érigées, des commerces pillés et incendiés et le blocage de l'aéroport.

L'un des deux magasins Darty exploités par le Groupe sur le territoire a subi des vols de marchandises et des dégâts divers, pour un montant de dommages estimés à 150 K€.

Des violences urbaines ont également éclaté en Guadeloupe en septembre et octobre 2024 sans revendication claire et précise comme en Martinique. Des scènes de pillages et saccages ont éclaté sporadiquement, comme lors du week-end de « black-out » et de panne électrique générale. Les magasins du territoire ont été totalement épargnés.

En Nouvelle-Calédonie, avec des zones de tension persistantes, l'ordre a été progressivement rétabli. La situation reste sous haute surveillance : le couvre-feu en vigueur depuis le début des émeutes a été prolongé jusqu'en novembre 2024 et plusieurs mesures administratives (port d'armes et munitions prohibés, interdiction de manifestation et rassemblement, restrictions sur la vente d'alcool, ...) visant à restaurer la sécurité ont été mises en place. Les différents acteurs de l'économie ne peuvent pas encore circuler partout librement ; dans le Grand Nouméa où sont implantés les deux plus importants magasins du Groupe sur le territoire, la circulation se fait néanmoins sans encombre.

- **Ouverture d'un nouveau magasin But à La Réunion à Saint Denis et changement d'enseigne à Saint-Martin**

Le Groupe a ouvert en octobre 2024 un troisième magasin But à Saint Denis de la Réunion, dans les locaux où sont également exploités les magasins Darty et Habitat de Saint Denis. Les surfaces de vente de ces magasins ont été réaménagées pour introduire une troisième enseigne.

Avec la fermeture du magasin First Déco au dernier jour de l'exercice fiscal, et avec l'ouverture de ce nouveau magasin, le Groupe compte 32 magasins en outre-mer à la date du présent rapport, comme au 30 septembre 2024.

Le magasin Habitat de Saint-Martin a par ailleurs changé d'enseigne, devenant désormais un magasin Darty. Une offre de produits Habitat reste proposée à Saint-Martin avec un corner dans le magasin But.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2024, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqué par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adoptée et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2024 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2023.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023

- **Amendement IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail**

Ces modifications ont pour objectif de préciser les modalités d'évaluation par le vendeur-preneur de la dette locative découlant d'une opération de cession-bail (sale and leaseback) avec transfert de contrôle de l'actif à l'acheteur-bailleur, de sorte que le vendeur-preneur ne comptabilise immédiatement aucun gain ou perte rattachable au droit d'utilisation qu'il conserve.

Elles trouvent à s'appliquer particulièrement lorsque les loyers à la charge du vendeur-preneur sont, pour tout ou partie, des loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux.

Ce texte publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et adopté par l'UE le 20 novembre 2023 doit entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et doit être appliqué de manière rétrospective aux opérations de cession-bail conclues après la date de première application. Une application anticipée est autorisée.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

- **Amendement IAS 1 – Information à fournir sur les méthodes comptables et mise à jour du Practice Statement 2 « Making materiality judgements »**

L'IASB a publié cet amendement le 12 février 2021, qui a été adopté par l'UE le 2 mars 2022.

Ces modifications contiennent des indications et des exemples pour aider les entités à exercer leur jugement quant à l'appréciation du caractère significatif des informations fournies en annexe sur leurs méthodes comptables.

Elles visent à aider les entités à fournir des informations plus utiles sur leurs méthodes comptables en remplaçant l'obligation de divulguer leurs « principales » méthodes comptables par une obligation de divulguer leurs méthodes comptables « significatives ». Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, prises en considération collectivement avec d'autres informations incluses dans les états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions des principaux utilisateurs des états financiers. Ces modifications donnent des indications sur la manière d'appliquer le concept de matérialité dans les choix d'informations à fournir sur les méthodes comptables.

Cet amendement a été pris en considération par le Groupe dans la présentation des informations sur ses méthodes comptables au sein des états financiers au 30 septembre 2024.

- **Amendement IAS 8 – Définition d'une estimation comptable**

L'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement portant sur la modification de la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, qui a été adopté par l'UE le 2 mars 2022.

Ces modifications d'IAS 8 précisent la distinction entre les changements d'estimations comptables, les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs.

Pour ce faire, elles remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. Selon cette dernière définition, les estimations comptables sont des montants dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation. De plus, l'amendement clarifie la manière dont les entités utilisent les techniques et les données d'évaluation pour élaborer des estimations comptables.

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les présents états financiers.

- **Amendement d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier**

Ces modifications de la norme IAS 12 publiées par l'IASB le 23 mai 2023 et adoptées par l'UE le 8 novembre 2023 font suite aux règles du deuxième pilier des travaux de réforme fiscale internationale de l'OCDE sur le BEPS (Base Erosion Profit Shifting), prévoyant notamment l'instauration d'un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales dans le champ d'application du dispositif (réalisation d'un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros).

L'amendement prévoit :

- une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre des règles modèles du Pilier 2 dans le droit national.

Cette exception s'applique également à la publication d'informations en annexe en lien avec ces impôts différés ;

- de nouvelles informations à fournir sur l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, en particulier avant sa date d'entrée en vigueur.

L'exception temporaire obligatoire – dont le recours doit être mentionné en annexe – s'applique immédiatement. Les autres exigences d'information s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais pas aux périodes intermédiaires se terminant au plus tard le 31 décembre 2023.

En l'absence de dispositions des normes IFRS sur le sujet, le Groupe a adopté une méthode comptable consistant en une application de l'exception temporaire de reconnaissance des impôts différés et de publication d'informations sur ceux-ci en annexe.

- **Amendement IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d’une même transaction**

L’IASB a publié le 7 mai 2021 des modifications concernant la norme IAS 12 « impôts sur le résultat ». Ces amendements ont été adoptés par l’UE le 11 août 2022.

Les modifications apportées à la norme IAS 12 réduisent le champ d’application de l’exception de comptabilisation initiale des impôts différés. Celle-ci ne s’applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles de même montant, telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Une entité est ainsi tenue de comptabiliser l’actif et le passif d’impôt différé connexes, la comptabilisation de tout actif d’impôt différé étant assujettie aux critères de recouvrabilité d’IAS 12.

Cet amendement a été pris en considération par le Groupe dans la présentation des informations sur ses méthodes comptables au sein des états financiers au 30 septembre 2024.

- **IFRS 17 – Contrats d’assurance avec amendements, y compris amendements d’IFRS 17 et IFRS 9 publiés portant sur l’information comparative**

Publiée le 18 mai 2017 par L’IASB et homologuée le 23 novembre 2021 et le 8 septembre 2022 par l’UE, la norme IFRS 17 remplacera la norme actuelle IFRS 4 sur les contrats d’assurance, pour les périodes comptables commençant le 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 s’applique à tous les types de contrats d’assurance, quel que soit le type d’entités qui les émettent ainsi qu’à certaines garanties et instruments financiers comportant des éléments de participation discrétionnaire (avec quelques exceptions au champ d’application). Cette norme repose sur un modèle général, complété par une adaptation pour les contrats comportant des éléments de participation directe, et une approche simplifiée principalement dédiée aux contrats de courte durée.

Le passage à cette nouvelle norme n’a pas eu d’impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.2.3 Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l’Union européenne, et d’application obligatoire aux exercices post-2024

L’IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2023 en l’absence d’adoption par l’Union européenne, et pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d’incidence significative. Les dates d’entrée en application mentionnées ci-dessous seront effectives sous réserve d’adoption par l’Union européenne.

- **Amendements d’IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d’entrée en vigueur et Passifs non courants assortis de clauses restrictives**

L’IASB a publié le 31 octobre 2022 les derniers amendements concernant la norme IAS 1 – Présentation des états financiers.

Les amendements combinés (ceux publiés en 2020 et 2022) figurent en annexe aux amendements d’octobre 2022.

Ces textes apportent des précisions sur les règles de présentation des passifs comme courants ou non courants, notamment en ce qui concerne leur application aux passifs assortis de clauses restrictives (covenants).

La notion de droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture est clarifiée. Ce droit au report du règlement doit s'apprécier strictement à la date de clôture.

La présentation en tant que passif courant ou non courant n'est pas affectée par la probabilité ou l'intention qu'une entité exerce son droit de différer le règlement.

Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'auraient pas d'impact sur sa présentation en tant que courant ou non courant.

Enfin, de nouvelles informations en annexe sont exigées lorsqu'un passif découlant d'un accord de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect de clauses restrictives dans un délai de douze mois.

Les modifications devraient entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et devront être appliquées de manière rétrospective.

Le Groupe évalue actuellement l'impact que les amendements auront sur les pratiques actuelles et si les accords de prêt existants pourraient nécessiter une renégociation.

- **Amendement d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs**

Ces modifications publiées par l'IASB le 25 mai 2023 prévoient des exigences d'informations en annexe supplémentaires sur la teneur des accords de financement avec des fournisseurs (de type affacturage inversé ou reverse factoring) et leurs effets sur les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2024. L'application de ce texte impliquera pour le Groupe la publication de nouvelles informations quantitatives sur ses programmes d'affacturage inversé.

Ce texte ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

- **Amendement d'IAS 21 – Absence de convertibilité**

Cet amendement publié par l'IASB le 15 août 2023 précise comment une entité doit déterminer si une monnaie est échangeable et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence de convertibilité.

Une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie lorsqu'une entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans un laps de temps qui prévoit un délai administratif normal et par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change dans lesquels une opération d'échange créerait des droits et des obligations exécutoires.

Si une devise n'est pas convertible en une autre devise, une entité est tenue d'estimer le taux de change au comptant à la date d'évaluation de manière à refléter le taux auquel une opération de change aurait lieu à la date d'évaluation entre les acteurs du marché dans les conditions économiques existantes.

Une entité peut utiliser un taux de change observable sans ajustement ni autre technique d'estimation.

Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts à partir du 1er janvier 2025.

Lors de l'application des modifications, une entité ne peut pas retraiter les informations comparatives.

4.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

4.3. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valorisation des goodwill (Cf note 7.1.1),
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Cf note 7.1.2 et 7.2),
- L'application de la norme IFRS 16 – Contrat de locations (cf note 7.3)
- les stocks (Cf note 7.7),
- les actifs et passif d'impôts différés (Cf note 7.9 et 7.12),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf note 7.11),
- la valorisation des engagements de retraite (Cf note 7.11).

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (écart d'acquisition, marques et engagement retraite notamment).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

4.4. Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisées par les magasins et les sites Internet marchands des filiales du Groupe.

Il inclut notamment les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe ou des ventes Internet pour l'activité de e-commerce, les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe, les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients, les prestations de service après-vente, les revenus de licence de marque, les produits du financement des ventes.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins entre dans le champ d'application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients.

En application de la norme IFRS 15, la Société agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

Les prestations de services dans les magasins, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Pour les ventes de l'activité e-commerce, le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce des filiales. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré le contrôle des biens aux transporteurs tiers (sortie entrepôt).

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des passifs peuvent être comptabilisés en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Concernant les commissions marketplace, celles-ci sont comptabilisées lorsque le client final a été livré.

4.5. Autres produits et charges opérationnels

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe :

- les frais de rationalisation et ou de pré ouverture des magasins ;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie ;
- les variations de perte de valeur d'éléments d'actifs issue d'évènements exceptionnels/non récurrents ;
- les plus-values de cession de biens immobiliers et mobiliers.

4.6. Résultat financier

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

4.7. Immobilisations incorporelles

4.7.1. Evaluation des goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)

L'évaluation des goodwill est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Le groupe Cafom a défini les UGT ou groupes d'UGT selon son activité de distribution outre-mer par territoire.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les goodwill ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à un regroupement de plusieurs entités juridiques ou de magasins au sein d'un même territoire (zone d'achalandage). Elles disposent de leur propre organisation, d'une gestion autonome notamment compétente pour adapter le maillage de la zone et ainsi ouvrir/fermer des sites pour mieux répondre aux attentes de leur marché géographique.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'UGT pour tous les actifs incorporels et corporels y compris goodwill. Ils sont réalisés en collaboration avec un cabinet indépendant selon une approche de valeur d'utilité.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale calculée par capitalisation du flux terminal à l'infini. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché. A ce titre le Groupe se réfère aux publications de l'IEDOM pour tenir compte des perspectives par territoire.

Le taux de marge opérationnel retenu en valeur terminale des UGT est le reflet de l'expérience passée sur ces UGT et qui apparaît raisonnable par rapport aux prévisions dont dispose le Groupe à la date de clôture.

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ces actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Une dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont non réversibles.

4.7.2. Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er avril 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er avril 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les "autres produits et charges opérationnels".

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

4.7.3. Evaluation des Marques :

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38.

Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

L'appréciation de la valeur de la marque dans les comptes consolidés est estimée selon les cash-flow actualisés issus de la seule exploitation de la marque Habitat par le Groupe.

4.7.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, contrôlées par le groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans. Les bases de données client sont amorties sur 5 ans.

4.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

4.9. Contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a le droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers, principalement les magasins et les entrepôts. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » ;
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements.

Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif, les pas-de-porte, les droits au bail ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles telles que décrites dans les notes 7.1.1 et 7.2.

Crédit-bail

Suite à l'application d'IFRS 16, les crédits-baux sont inclus dans le droit d'utilisation.

Droits au bail commercial et pas-de-porte

En France, le titulaire des droits au bail a le droit de renouveler le bail presque indéfiniment. Si le bailleur souhaite résilier un bail commercial en France, le locataire a le droit de recevoir une indemnité d'éviction égale à la valeur des droits au bail à la date d'annulation. Par conséquent, les droits au bail ont une durée de vie indéfinie, car il n'y a pas de fin prévisible à la période pendant laquelle les droits au bail sont censés générer des flux de trésorerie nets entrants. En conséquence, les principaux droits au bail (versés à l'ancien locataire) ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que leurs montants recouvrables peuvent être inférieurs à leur valeur comptable.

Suite à l'application d'IFRS 16, le droit au bail est inclus dans le droit d'utilisation.

Dans certains cas, un autre terme juridique est utilisé pour les droits au bail. Ils sont appelés « Pas-de-porte » lorsque le montant est versé par le locataire au bailleur.

Ils sont classés en droit d'utilisation et amortis sur la durée estimée du bail.

Dette de location

À la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, les franchises de loyers, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Le taux appliqué est le taux marginal d'endettement du territoire des filiales concernées. Par exception, quand le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable, le Groupe retient le taux marginal d'endettement du Groupe pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier. La dette de location est présentée séparément de la dette financière nette.

Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Période exécutoire des contrats de location

Un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

4.10. Actifs financiers

La norme IFRS 9 présente un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon le modèle fondé sur les pertes attendues.

Le Groupe classe ses actifs financiers au coût amorti uniquement si les deux critères suivants sont respectés :

- * les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion visant à collecter les flux monétaires contractuels, et
- * les flux monétaires contractuels ne sont constitués que de flux d'intérêt et de remboursement de principal (critère SPPI) ;

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

4.11. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés passif sont présentés en note 7.12.

4.12. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du premier entré-premier sorti.

Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks, ainsi que lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire, et ou si les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Une provision pour dépréciation des produits comprise entre 30 et 50% de la valeur du produit est constatée dès que leurs durées de détention s'avèrent supérieurs à 12 mois.

Les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont quant à eux provisionnés à 50%.

4.13. Créances clients

Le Groupe applique la méthode simplifiée et reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales.

Les pertes de crédit attendues sont estimées en prenant en compte des facteurs spécifiques liés aux clients et autres débiteurs, aux conditions générales économiques actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Dotations et provisions ». Elles sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance. Cette analyse est menée individuellement dans chaque entité.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur les traitements des dépréciations des créances.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.15. Actifs et passifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants destinés à être vendus, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus.

Les actifs et les passifs sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte.

Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, «Activités destinées à être cédées», et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie

Au 30 septembre 2024, le Groupe n'a pas comptabilisé d'actif destiné à être cédé.

4.16. Actions propres

Depuis le 1^{er} avril 2004, date de première application d'IAS 32, les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

4.17. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

4.18. Provision pour engagement retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2024	30/09/2023
Taux d'actualisation :	3,20%	4,10%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2023	Table INSEE 2022
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2024 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbotson - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- Dans le compte de résultat
 - Le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
 - La charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
 - Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.

- Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
 - L'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

4.19. Emprunts et autres dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant. Celles relatives à la part à plus d'un an sont présentées en passif non courant.

4.20. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le niveau d'informations sectorielles représente un pôle d'activité pour le Groupe, à savoir :

- Cafom / Magasins Outre-mer, qui correspond au périmètre traditionnel (But, But Cosy, Darty, Habitat outre-mer, Nature & Découvertes, First Déco et Musique et Son, Direct Low Cost, activité de crédit à la consommation) ;
- E-Commerce Europe continentale, qui correspond aux activités de « Vente unique.com » et de ses filiales.

Il n'a pas été procédé à des regroupements de segments. L'activité de crédit à la consommation ne constitue pas un secteur opérationnel distinct selon les critères d'IFRS 8 – *secteurs opérationnels*.

4.21. Résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

4.22. Méthode de conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif autres que les capitaux propres sont convertis au cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- la différence de conversion en résultant est inscrite en Autres éléments du résultat global

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Les filiales

Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes sont intégralement éliminés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans avoir le contrôle et, qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence :

- La date de clôture de la société CAFINEO est fixée au 31 décembre de chaque année.
- La date de clôture de la société URBASUN CARAIBES est fixée au 30 juin de chaque année.
- La date de clôture de la société CAFOM INDIA est fixée au 31 mars de chaque année.

Ces sociétés sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence et font l'objet de situations intermédiaires à la date de clôture du Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une société associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de la société depuis leur acquisition.

Le périmètre est le suivant :

Sociétés	Méthode de consolidation	% contrôle		% Intérêt	
		30/09/2024	30/09/2023	30/09/2024	30/09/2023
SA CAFOM Société Mère					
France					
SA CAFOM	IG	100	100	100	100
SAS CAFOM DISTRIBUTION	IG	100	100	100	100
SA VENTE-UNIQUECOM	IG	63,01	63,01	63,01	63,01
SA VUS (6)	IG	100	100	63,01	63,01
SA VENTE UNIQUE LOGISTICS AMBLAIN (6)	IG	100	100	63,01	63,01
SA VENTE UNIQUE LOGISTICS AUVERGNE (6)	IG	100		63,01	
SA VENTE UNIQUE DELIVERY (6)	IG	100	100	63,01	63,01
SAS DIRECT LOW COST	IG	100	100	100	100
SASU AMARENA	IG	100	100	100	100
SARL DISTRISERVICES (1)	IG	100	100	100	100
SARL INTERCOM	IG	100	100	100	100
SA CAFINEO	MEE	49	49	49	49
EUROPE					
SA CAFOM MARKETING ET SERVICES	IG	100	100	100	100
HABITAT INTERNATIONAL SA LUXEMBOURG	IG	100	100	100	100
RESTE DU MONDE					
CAFOM SOURCING INDIA (1)	MEE	49	49	49	49
CAFOM SOURCING HONG KONG (1)	IG	100	100	100	100
DLC HONG KONG	IG	100	100	100	100
CAFOM SOURCING SHENZEN (1);	IG	100	100	100	100
GUADELOUPE					
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION	IG	100	100	100	100
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION	IG	100	100	100	100
SAS LA DOTHMARIENNE DE DISTRIBUTION	IG	100	100	100	100
SAS GUADELOUPE MOBILIER	IG	65	65	65	65
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2)	IG	100	100	80	80
SAS NATURE GUADELOUPE	IG	100	100	100	100
MARTINIQUE					
SAS COMADI	IG	100	100	100	100
SAS MUSIQUE ET SON	IG	94	94	94	94
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS	IG	100	100	100	100
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3)	IG	100	100	100	100
SARL CAFOM CARAIBES	IG	100	100	100	100
SAS URBASUN CARAIBES	MEE	49	49	49	49
GUYANE					
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION	IG	100	100	100	100
SARL GUYANE MOBILIER	IG	100	100	100	100
SARL GUYANE SERVICE PLUS	IG	80	80	80	80
SAS HABITAT GUYANE	IG	100	100	100	100
SAS MUSIQUE ET SON GUYANE	IG	80	80	80	80
REUNION					
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1)	IG	100	100	100	100
SCI TRIANGLE (4)	IG	40	40	40	40
SARL RSP (4)	IG	100	100	100	100
BRESIL					
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (1)	IG	90	90	90	90
SAINT-MARTIN					
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD	IG	100	100	100	100
SAS SERVICES DES ILES DU NORD	IG	100	100	100	100
NOUVELLE CALEDONIE					
SAS ESPACE IMPORT	IG	51	51	51	51
SARL ESPACE SERVICE CLIENT (5)	IG	100	100	51	51

(1) Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

(2) Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

(3) Société filiale de la Société SAS COMADI

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

(5) Société filiale de la société Espace Import

(6) Sociétés filiales de la société Vente unique.com

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

(5) Société filiale de la société Espace Import

(6) Sociétés filiales de la société Vente unique.com

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM sont consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés CAFINEO, URBASUN CARAIBES, CAFOM INDIA qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM et consolidées selon la méthode de l'intégration globale clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception de la SCI Triangle et de Habitat International SA Luxembourg qui clôturent au 31 décembre.

5.2. Variation de périmètre

Suite à la création de la société Vente unique Logistics Auvergne en date du 30 septembre 2024, le périmètre de consolidation comprend 43 sociétés au 30 septembre 2024 contre 42 au 30 septembre 2023.

6. Notes sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires :

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
France outre-mer	225 182	231 967	-6 785
France métropolitaine	96 346	97 248	-901
Europe	91 814	74 294	17 520
Reste du monde	4 445	4 120	325
Total chiffre d'affaires	417 788	407 629	10 159

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Vente de marchandises	365 280	358 596	6 684
Prestations de services	52 508	49 033	3 475
Total chiffre d'affaires	417 788	407 629	10 159

6.2. Charges de personnel :

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Salaires	41 264	40 648	616
Participations des salariés	995	973	22
Charges sociales	18 442	17 337	1 105
Total charges de personnel	60 701	58 958	1 743

6.3. Autres charges opérationnelles courantes :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Charges externes	98 838	91 645	7 193
Impôts et taxes	3 112	2 588	524
Dotation aux amortissements	28 853	28 306	547
Dotation aux provisions nettes de reprises	-182	93	-275
Total charges opérationnelles courantes	130 622	122 632	7 990

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Fournitures outillages - entretiens	1 139	1 325	- 186
Energie - Consommables	2 673	2 977	- 304
Locations Courte durée	413	374	39
Charges locatives	2 843	2 636	207
Entretiens et maintenance	3 046	2 898	148
Assurances	3 127	2 665	462
Sous-traitance	21 215	18 654	2 561
Honoraires (dont market-place)	3 424	2 045	1 379
Publicité	29 113	23 633	5 480
Transport sur achats	20 469	22 760	- 2 291
Voyages - Déplacements - Réception	1 873	1 343	530
Frais bancaires	3 455	3 069	386
Frais télécommunication	1 163	927	236
Redevances marques	4 314	4 082	232
Créances irrécouvrables	307	2 073	- 1 766
Autres frais généraux	264	182	82
TOTAL DES CHARGES EXTERNES	98 838	91 643	7 195

6.4. Autres produits et charges opérationnels :

Au 30 septembre 2024, les autres produits et charges opérationnels se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Remboursement assurance	1 644	1 229	415
Reprise / Dépréciation d'actifs non courants	3 984	-4 357	8 341
Impact relance Habitat	-1 455	0	-1 455
Provision pour risque		-182	182
Autres	90	-1 288	1 378
Total des autres produits et charges opérationnels	4 262	-4 598	8 860

6.5. Résultat financier :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Intérêts financiers liés au crédit-bail	-33	-56	23
Intérêts financiers liés aux dettes locatives	-1 745	-1 831	86
Intérêts financiers sur endettement bancaire	-2 669	-1 959	-710
Coût de l'endettement financier	-4 447	-3 845	-602
Autres charges	470	165	305
Résultat financier	-3 977	-3 681	-296

6.6. Impôts sur les bénéfices et différés :

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces 2 contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables.

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

6.7. Décomposition de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Impôts exigibles	3 994	4 161
Impôts différés	1 055	-3 275
Charge d'impôts avant reclassement CVAE	5 049	886
Reclassement CVAE	298	470
Charge d'impôts globale	5 347	1 356
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 086	12 451
Taux d'impôt effectif moyen	22,82%	9,82%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

6.8. Rationalisation de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net	18 086	12 451
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 524	-2 142
Charges (produits) d'impôts (hors CVAE)	5 049	886
Résultat taxable	20 611	11 195
Taux d'impôts courant en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-5 324	-2 880
Différences permanentes	168	625
Déficit activé / non activé	-125	1 796
Crédit d'impôt		
Résultat non soumis à fiscalité / et ou différence de taux	231	-415
Charges (produits) d'impôt comptabilisé (hors CVAE)	- 5 049	- 886

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

7. Note sur l'état de la situation financière consolidé

7.1. Immobilisations incorporelles :

7.1.1. Goodwill :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Valeur nette au début d'exercice	43 070	43 443
Acquisitions de l'exercice	-	-
Variation de périmètre	-	-
Dépréciation	-	-373
Valeur nette à la fin d'exercice	43 070	43 070

La répartition des Goodwill par UGT se répartit comme suit (pas d'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
UGT		
Guadeloupe	9 092	9 092
Martinique	21 166	21 166
Guyane	4 805	4 805
Saint Martin	157	157
La Réunion	3 161	3 161
Métropole	4 276	4 276
Nouvelle Calédonie	413	413
TOTAL	43 070	43 070

7.1.2. Autres immobilisations incorporelles :

VALEUR BRUTE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immobilisation en cours	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2022	4 641	8 793	0	6 106	19 540
Augmentation	310	1 489			1 799
Diminution	-470				-470
Solde au 30/09/2023	4 481	10 282	0	6 106	20 869
Augmentation	480	1 772	749		3 001
Diminution		-122			-122
Solde au 30/09/2024	4 961	11 932	749	6 106	23 748

VALEUR AMORTISSEMENT et DEPRECIATION	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immobilisation en cours	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2022	3 984	6 488	0	722	11 194
Augmentation	427	985		3 984	5 396
Diminution	-470				-470
Solde au 30/09/2023	3 941	7 473	0	4 706	16 120
Augmentation	336	1 872			2 208
Diminution				-3 984	-3 984
Solde au 30/09/2024	4 277	9 344	0	722	14 344

VALEUR NETTE COMPTABLE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immobilisation en cours	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2022	657	2 305	0	5 384	8 346
Augmentation	-117	504	0	-3 984	-3 597
Diminution	0	0	0	0	0
Solde au 30/09/2023	540	2 809	0	1 400	4 749
Augmentation	144	-100	749	0	794
Diminution	0	-122	0	3 984	3 862
Solde au 30/09/2024	684	2 587	749	5 384	9 405

La marque Habitat, détenue par le Groupe, est classée dans la rubrique « immobilisations incorporelles ».

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer sa valeur recouvrable sont les suivantes :

Coût des fonds propres		Coût moyen pondéré du capital	
Taux sans risque	2,98 %	Coûts des fonds propres	12,83 %
Bêta	1,32	Part des fonds propres	67 %
Prime de risque	5,95 %	Part de la dette	33 %
Prime de risque spécifique	2,00 %	Coûts de la dette après IS	3,57 %
Coût des fonds propres	12,83 %	Coût moyen pondéré du capital	9,75 %

Les hypothèses retenues pour valoriser la marque Habitat, sur la base d'une durée indéfinie de détention compte tenu des perspectives, aboutissent à comptabiliser une reprise au niveau du Groupe de 3 984 K€.

Les tests de sensibilité menés sur la marque ont les conséquences suivantes :

Test de sensibilité	Impact sur les comptes
+ 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 10,75 %	Pas d'impact sur la reprise de provision
- 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle	Pas d'impact sur la reprise de provision
- 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	Pas d'impact sur la reprise de provision
Cumul : + 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 10,75 % - 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle - 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	Pas d'impact sur la reprise de provision

7.2. Immobilisations corporelles :

VALEUR BRUTE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2022	861	11 451	13 849	57 428	1 588	85 177
Augmentation	211	1 222	1 570	2 795	1 888	7 686
Diminution		-14	-482	-3 766	-19	-4 281
Solde au 30/09/2023	1 073	12 659	14 937	56 457	3 457	88 582
Augmentation		25	1 643	4 719	-443	5 944
Reclassement	9 000	1 608				10 608
Diminution		-389	-88	-2 613		-3 090
Solde au 30/09/2024	10 073	13 902	16 493	58 562	3 014	102 044

VALEUR AMORTISSEMENT	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2022	0	6 503	12 052	34 275	0	52 830
Augmentation		589	573	4 232		5 394
Diminution		0	-482	-3 774		-4 256
Solde au 30/09/2023	0	7 092	12 143	34 733	0	53 968
Augmentation		677	1 124	4 161		5 961
Diminution		-304	-61	-1 946		-2 311
Solde au 30/09/2024	0	7 465	13 206	36 948	0	57 619

VALEUR NETTE COMPTABLE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisation en cours corporelles	TOTAL
Solde au 30/09/2022	861	4 948	1 797	23 152	1 588	32 346
Augmentation	211	633	997	-1 437	1 888	2 293
Diminution	0	-14	0	8	-19	-25
Solde au 30/09/2023	1 073	5 567	2 794	21 724	3 457	34 614
Augmentation	0	-652	520	558	-443	-17
Reclassement	9 000	1 608	0	0	0	10 608
Diminution	0	-85	-27	-667	0	-780
Solde au 30/09/2024	10 073	6 437	3 287	21 614	3 014	44 425

7.3. Droits d'utilisations :

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Valeur brute au 30 septembre 2022	170 790	2 981	173 771
Nouveaux contrats y compris réévaluation	37 519	48	37 567
Actualisation	4 413		4 413
Diminution	-38 390		-38 390
Valeur brute au 30 septembre 2023	174 332	3 029	177 361
Nouveaux contrats	13 410	279	13 689
Actualisation	7 293	0	7 293
Reclassement en autres immobilisations corporelles	-18 000		-18 000
Diminution / fin de contrat	-30 834	-136	-30 971
Valeur brute au 30 septembre 2024	146 201	3 172	149 373

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Total Amortissement au 30 septembre 2022	53 581	387	53 968
Amortissements	20 340	1 160	21 500
Diminution	-18 195		-18 195
Total Amortissement au 30 septembre 2023	55 726	1 547	57 273
Amortissements	20 051	819	20 870
Reclassement en autres immobilisations corporelles	-7 392		-7 392
Diminution / fin de contrat	-7 983	-61	-8 044
Total Amortissement au 30 septembre 2024	60 403	2 304	62 707

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Valeur nette au 30 septembre 2022	117 209	2 594	119 803
Nouveaux contrats y compris réévaluation	37 519	48	37 567
Dotation de l'exercice	-20 340	-1 160	-21 500
Actualisation	4 413	0	4 413
Diminution	-20 195	0	-20 195
Valeur nette au 30 septembre 2023	118 606	1 482	120 088
Nouveaux contrats	13 410	279	13 689
Dotation de l'exercice	-20 051	-819	-20 870
Actualisation	7 293	0	7 293
Reclassement en autres immobilisations corporelles	-10 608	0	-10 608
Diminution / fin de contrat	-22 852	-75	-22 927
Valeur nette au 30 septembre 2024	85 799	867	86 666

Le reclassement de 10 608 K€ net correspond à l'impact de la levée d'option d'achat du crédit-bail du local commercial de Montparnasse, reclassé de droits d'utilisation en autres immobilisations corporelles.

7.4. Test de dépréciation des actifs non financiers :

7.4.1. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	sept-24	sept-23	sept-24	sept-23
Taux utilisé pour les tests sur les goodwill (UGT CAFOM Outre-mer)	9,75%	9,34%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou *Wacc*) du groupe CAFOM.

Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 33% qui est cohérent avec celui observé dans les groupes de distribution spécialisée.

Coût des fonds propres		Coût moyen pondéré du capital	
Taux sans risque	2,98 %	Coûts des fonds propres	12,83 %
Bêta	1,32	Part des fonds propres	67 %
Prime de risque	5,95 %	Part de la dette	33 %
Prime de risque spécifique	2,00 %	Coûts de la dette après IS	3,57 %
Coût des fonds propres	12,83 %	Coût moyen pondéré du capital	9,75 %

7.4.2. Test de dépréciation des actifs non financiers :

Pour l'ensemble des UGT du pôle CAFOM Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Martin, La Réunion, Métropole, Nouvelle Calédonie), la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Les tests effectués n'ont pas amené à enregistrer de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2024.

- Sensibilité aux hypothèses clés des goodwill :

Le Groupe réalise deux tests de sensibilité :

- o L'un cumulant une variation du taux de croissance perpétuel de +/- 1 % et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.
- o L'autre cumulant une variation de la marge du résultat d'exploitation par rapport au Chiffre d'affaires (Taux de marge sur résultat d'exploitation) de +/- 1 pt et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.

Une variation de +1 point du WACC et une variation de -1% du taux de croissance à l'infini conduiraient à une dépréciation de 305 K€ sur le goodwill PUGT de Nouméa.

Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de - 1 point de la marge de résultat d'exploitation conduiraient à une dépréciation de 413 K€ sur le goodwill PUGT de Nouméa.

7.5. Titres mis en équivalence :

Les principaux éléments des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

Actifs non courants des titres mis en équivalence

En milliers d'euros	% détention	Titres mis en équivalence 30/09/2023	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Titres mis en équivalence 30/09/2024	Date de clôture
SA CAFINEO	49,00%	11 101	-1 425		2 524	12 200	31/12/2023
URBASUN CARAIBES	49,00%	0				0	30/06/2024
CAFOM SOURCING INDIA	49,00%	29				29	31/03/2024
Total		11 130	-1 425	0	2 524	12 228	

La valeur des titres mis en équivalence correspond :

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFINEO, société d'organisme de crédit à la consommation. Au 30 septembre 2024, l'encours moyen réalisé est de 214 224 K€ et le Produit Net Bancaire de la société SA CAFINEO ressort à 5 289 K€ sur 9 mois.
- à la quote-part de la situation nette de la société URBASUN CARAIBES, SAS au capital de 40 000 €, société d'exploitation et/ou d'installations de centrales d'électricité d'énergie renouvelable.
- à la quote-part de la situation nette de la société CAFOM SOURCING INDIA.

	SA CAFINEO	CAFOM Sourcing India	SAS Urbasun Caraibes
Capitaux propres	24 897	59	0
% de détention par CAFOM SA	49,00%	49,00%	49,00%
Capitaux propres part du Groupe CAFOM	12 200	29	0
Titres mis en équivalence	12 200	29	0

7.6. Autres actifs financiers non courants :

VALEUR BRUTE	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2022	469	563	3 301	2 060	6 372	12 765
Augmentation		10	65		800	875
Reclassement en courant			-3 000	-2 060		-5 060
Diminution			-72		-239	-311
Solde au 30/09/2023	469	572	295	0	6 933	8 269
Augmentation					3 476	3 476
Diminution	-467					-467
Encaissement					-102	-102
Solde au 30/09/2024	2	572	295	0	10 307	11 176

VALEUR AMORTISSEMENT	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2022	467	127	0	1 555	51	2 200
Augmentation						0
Reclassement en courant				-1 555		-1 555
Diminution						0
Solde au 30/09/2023	467	127	0	0	51	645
Augmentation						0
Diminution	-467			0	-64	-531
Encaissement						0
Solde au 30/09/2024	0	127	0	0	-13	114

VALEUR NETTE COMPTABLE	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2022	2	436	3 301	505	6 321	10 565
Augmentation	0	10	65	0	800	875
Reclassement en courant	0	0	-3 000	-505	0	-3 505
Diminution	0	0	-72	0	-239	-311
Solde au 30/09/2023	2	445	295	0	6 882	7 624
Augmentation	0	0	0	0	3 476	3 476
Diminution	0	0	0	0	64	64
Encaissement	0	0	0	0	-102	-102
Solde au 30/09/2024	2	445	295	0	10 320	11 062

7.7. Stocks :

Les stocks sont constitués uniquement de stocks de marchandises et se résument comme suit :

En milliers d'euros	Stock de marchandises Brute	Provision	Valeur nette
30/09/2023	99 531	-5 627	93 904
30/09/2024	110 354	-3 527	106 827
Variation	10 823	2 100	12 923

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provision stock 30 09 2022	2 860	3 760	-1 259	5 360
Provision stock 30 09 2023	5 360	3 702	-3 435	5 627
Provision stock 30 09 2024	5 627	3 330	-5 430	3 527

7.8. Créances :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2024	Provisions au 30/09/2024	Valeur nette au 30/09/2024	Valeur nette au 30/09/2023
Clients et comptes rattachés	20 781	5 873	14 907	13 400
Avances versées sur commandes	806		806	590
Créances sociales et fiscales	8 148		8 148	5 615
Autres créances	8 329	902	7 428	12 587
Charges constatées d'avance	3 071		3 071	3 703
Total des autres créances	20 354	902	19 452	22 495
Créances d'exploitation	41 135	6 775	34 360	35 895

Compte tenu de l'activité du Groupe et des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

Au 30 septembre 2024, la vision consolidée agrégée de l'ancienneté des créances nettes associées se détaille comme suit

Ancienneté	30/09/2024
Créances inférieures à 1 mois	7 775
Créances entre 1 et 2 mois	3 576
Créances entre 2 et 3 mois	1 212
Créances entre 3 et 6 mois	771
Créances supérieures à 6 mois	1 574
Total	14 907

Les créances supérieures à 3 mois sont principalement des créances B to B.

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprise	Solde à la clôture
Provision créances clients	8 660	4 051	-6 837	5 873
Provision autres créances	6 840	188	-6 127	902
Total des provisions pour créances	15 500	4 239	-12 964	6 775

7.9. Impôts différés actif :

La décomposition des impôts différés par nature est la suivante :

En milliers d'euros	30/09/2023	Variation P&L	Variation OCI	30/09/2024
Déficit activé	12 477	-860	0	11 617
Marge interne	1 440	247	0	1 687
Engagement retraite	657	81	307	1 045
IFRS 9	260	23	0	283
IFRS 15	6 163	266	0	6 429
IFRS 16 (Contrat de location)	572	2	0	574
Autres	-364	-81	0	-445
Total des impôts différés actifs	21 205	-322	307	21 189

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euro	En base
Au 30 septembre 2022	18 729
Variation des déficits	-10 402
Au 30 septembre 2023	8 317
Variation des déficits	- 1 776
Au 30 septembre 2024	6 541

7.10. Capitaux propres :

7.10.1. Capital :

En euros	30/09/2023	Augmentation	Diminution	30/09/2024
Nb d'actions	9 394 662	-		9 394 662
Valeur nominale	5,10	-		5,10
Capital social	47 912 776	-	-	47 912 776

7.10.2. Dividendes :

Le Groupe a procédé à une distribution de dividende au titre des résultats de l'exercice précédent de la société CAFOM SA pour un montant de 1 931 K€.

Les filiales du Groupe ont procédé à une distribution de dividende à leurs actionnaires minoritaires pour un montant de 3 332 K€.

7.10.3. Actions propres :

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres.

La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante :

	Au titre du contrat de liquidité	Actions destinées à l'attribution d'action gratuite	TOTAL
Détention 30 09 2022	6 731	67 168	73 899
Variation nette	- 1 433	70 369	68 936
Détention 30 09 2023	5 298	137 537	142 835
Variation nette	- 198	54 944	54 746
Détention 30 09 2024	5 100	192 481	197 581

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été imputés respectivement en diminution de la situation nette pour un montant global de -401 K€ dont +16 K€ sur la période.

7.10.4. Paiements fondés sur des actions :

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30 septembre 2024, une délégation d'attribution gratuite est en cours pour 104 700 actions CAFOM et 210 552 actions Vente unique.

Le montant de la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations sur base d'action est de 2 013 K€.

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions Vente Unique se résument comme suit :

	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2024
22 mars 2016	110 571	2 ans + 2 ans	108 835		
15 décembre 2016	107 268	2 ans + 2 ans	107 268		
21 février 2018	113 442	2 ans + 2 ans	111 400		
14 janvier 2019	120 178	2 ans + 2 ans	114 578		
29 janvier 2020	166 780	2 ans + 2 ans	157 980		
7 janvier 2021	131 655	2 ans + 2 ans	120 100		
29 juin 2021	12 500	2 ans + 2 ans	9 500		
29 janvier 2022	116 300	2 ans + 0 an		107 900	
11 janvier 2023	108 500	2 ans + 0 an			108 500
8 janvier 2024	102 052	2 ans + 0 an			102 052
TOTAL	1 089 246		729 661	107 900	210 552

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions CAFOM SA se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2024
31 janvier 2017	15 050	3 ans + 1 an	14 300		
29 juin 2018	20 600	2.5 ans + 1 an	19 500		
26 juin 2019	28 700	2.5 ans + 1 an	27 900		
19 novembre 2020	37 900	2 ans + 1 an	32 800		
23 septembre 2021	21 900	2 ans + 0 an	18 100		
7 octobre 2022	78 100	2 ans + 0 an			78 100
8 novembre 2023	26 600	2 ans + 0 an			26 600
TOTAL	228 850		112 600	0	104 700

7.11. Provisions courantes et non courantes :

En milliers d'euros	Provisions non courantes	Provisions courantes	Provisions totales
Provisions au 30 septembre 2022	2 677	1 327	4 004
Dotations	316	227	543
Provisions utilisées		-370	-370
Engagement actuariel	-448		-448
Provisions au 30 septembre 2023	2 545	1 185	3 729
Dotations	312	153	465
Provisions utilisées			0
Engagement actuariel	1 187		1 187
Provisions au 30 septembre 2024	4 044	1 338	5 381

La décomposition des provisions courantes et non courantes se résume comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Engagement actuariel	Reprise	Clôture
Provision pour litige	284	153			437
Provision pour charge	900				900
Provision courante	1 184	153	0	0	1 337
Provision indemnité départ à la retraite	2 545	312	1 187		4 044
Provision non courante	2 545	312	1 187	0	4 044

Le montant des provisions pour risques s'élève à 1 337 K€ au 30.09.2024. Ce total correspond principalement à différents litiges et désaccords commerciaux et administratifs.

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

Analyse de la dette actuarielle	En milliers d'euros
Dette actuarielle en début de période	2 545
Intérêts sur la dette actuarielle	208
Amortissement du coût des services passés	104
Pertes et gains actuariels	1 187
Dette actuarielle en fin de période	4 044

7.12. Impôts différés Passif

Les impôts différés passif se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Base	Ouverture	Variation P&L	Clôture
Contrats de location	10 596	2 783	- 46	2 737
Amortissement dérogatoire	592	186	- 33	153
Marque	4 200	274	811	1 085
Impôts différé Passif	15 388	3 243	731	3 975

L'impact des impôts différés sur le résultat consolidé se résume comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Variation P&L	Variation capitaux propres	Solde à la clôture
Impôt différé actif (IDA)	21 205	-322	307	21 189
Impôt différé passif (IDP)	3 243	731		3 975
Solde net	17 962	-1 054	307	17 215

7.13. Dettes financières :

7.13.1. Echéancier des dettes financières :

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette. Il intègre les agrégats suivants :

- + Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes financières (courantes et non courantes)
- Autres passifs financiers courants

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 30/09/2023
	Endettement au 30/09/2024	Moins de 1 an (courant)	Plus de 1 an (non courant)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières	33 250	14 027	19 223	19 139	83	41 992
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	33 250	14 027	19 223	19 139	83	41 992
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	105	105	0	0	0	119
Total des dettes financières	33 355	14 132	19 223	19 139	83	42 111
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire)	10 997	10 997	0			9 273
Total des dettes financières et découvert avant IFRS 16	44 352	25 129	19 223	19 139	83	51 385
Dettes locatives IFRS 16 (*)	87 065	20 160	66 905	65 612	1 294	115 550
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER y compris IFRS 16	131 417	45 289	86 128	84 752	1 377	166 935
(*) Dont crédit-bail	1 490	739	751	751	0	8 907

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts ont été initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

Données en K€	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	33 456	42 398	-8 941
Découverts bancaires	-10 997	-9 273	-1 724
Trésorerie nette	22 459	33 124	-10 665

L'endettement financier net du Groupe se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Dettes financières y compris dettes locatives	131 417	166 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-33 456	-42 398
ENDETTEMENT FINANCIER NET	97 961	124 537
Dettes locatives « pures »	-85 575	-106 643
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors dettes locatives « pures »	12 385	17 894
Dettes locatives de crédit-bail	-1 490	-8 907
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors IFRS 16	10 895	8 987

7.13.2. Nature des dettes financières :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 30/09/2024	Total 30/09/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 096	2 448	15 544	16 760
Prêts auprès des organismes publics d'investissements	5 000		5 000	5 000
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	12 706		12 706	20 232
Total de la dette auprès d'établissement bancaire	30 802	2 448	33 250	41 992
Emprunts liés au crédit-bail	1 490	0	1 490	8 907
Total	32 292	2 448	34 740	50 899

Une variation des taux d'intérêt de 1 point sur les emprunts et crédit baux à taux variable auprès des établissements de crédit aurait un impact inférieur à 0,1 M€ sur le résultat financier.

Les risques financiers sont présentés dans le rapport financier dans la partie 2.3.6.

7.13.3. Tableau de variation des dettes financières :

En milliers d'euros	Capital restant dû au 01/10/2023	Extinction IFRS 16	Souscriptions d'emprunts	Autres variations (nouveaux contrats IFRS 16 et actualisation)	Remboursements d'emprunts	Capital restant dû au 30/09/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 760		4 273		5 489	15 543
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	20 232				7 526	12 706
Emprunts auprès des organismes publics	5 000					5 000
Intérêts courus	119				14	105
Découverts bancaires	9 273			1 724		10 997
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER hors dettes locatives	51 384	0	4 273	1 724	13 029	44 352
Dettes locatives	115 550	-15 515	0	13 410	26 381	87 065
TOTAL ENDETTEMENT	166 935	-15 515	4 273	15 134	39 410	131 417

Décomposition de la dette locative par nature

En milliers d'euros	Capital restant dû au 01/10/2023	Extinction IFRS 16	Souscriptions d'emprunts	Autres variations (nouveaux contrats IFRS 16 et actualisation)	Remboursements d'emprunts	Capital restant dû au 30/09/2024
Emprunts sur opérations de crédit-bail	8 907	-76			7 341	1 490
Dettes locatives (hors crédit-bail)	106 643	-15 439		13 410	19 040	85 575
TOTAL DETTES LOCATIVES	115 550	-15 515	0	13 410	26 381	87 065

7.14. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

7.14.1. Calcul de la trésorerie :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Disponibilités	30 885	31 047	-162
Valeurs mobilières de placement	2 571	11 350	-8 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 456	42 398	-8 941
Découvert bancaire	-10 997	-9 273	-1 724
Trésorerie (endettement) net	22 459	33 124	-10 665

7.14.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :

En milliers d'euros	Note	Dotations	Impact résultat opérationnel courant	Impact résultat opérationnel non courant	Impact dotations amortissement selon TFT
Goodwill	7.1	0	0		0
Incorporels	7.1.2	-2 208	-2 208		-2 208
Corporels	7.2	-5 961	-5 774	-187	-5 961
Droit d'utilisation	7.3	-20 870	-20 870		-20 870
Total des dotations aux amortissements		-29 039	-28 852	-187	-29 039

7.14.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

En milliers d'euros	Bilan 30/09/2023	Variation du BFR	Bilan 30/09/2024
Stocks	93 904	-12 923	106 827
Créances d'exploitation	13 400	-1 507	14 907
Autres	22 495	3 043	19 452
Actifs courants liés à l'exploitation	129 799	-11 388	141 187
Fournisseurs	-43 017	7 500	-50 516
Dettes fiscales et sociales	-25 727	-764	-24 963
Autres dettes	-14 750	1 557	-16 308
Autres dettes non courantes	-17 923	36	-17 959
Passifs courants liés à l'exploitation	-101 417	8 329	-109 746
Besoin en fonds de roulement	28 382	-3 059	31 441

Les passifs sur contrats, intégrés dans la rubrique autres dettes et autres dettes non courantes peuvent se résumer comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Clôture	Impact P&L	Passif courant	Passif non courant
Extension de garantie	23 858	24 887	-1 029	7 451	17 436
Produits constatés d'avance	4 648	4 273	375	3 751	523
Total	28 507	29 160	-654	11 202	17 959

7.14.4. Flux de trésorerie provenant des investissements :

7.14.4.1. Acquisitions d'immobilisations

En milliers d'euros	Note	Cafom / magasins outr-mer	E-Commerce	Total 30/09/2024	Total 30/09/2023
Incorporels	7.1.2	1 055	1 946	3 001	1 799
Corporels	7.2	4 572	1 372	5 944	7 686
Actifs financiers	7.6	499	2 977	3 476	875
TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS		6 126	6 295	12 421	10 408

Le montant des investissements corporels s'élève à 5 944 K€ et correspondent principalement à :

Agencement des sites de la métropole (y compris E-Commerce) :	1 684 K€
Agencement des magasins de Martinique :	1 393 K€
Agencement des magasins de La Guadeloupe :	866 K€
Agencement des magasins de La Guyane :	571 K€
Agencement des magasins de La Réunion :	1 096 K€
Agencement des magasins de Nouvelle Calédonie :	334 K€

7.14.4.2. Cessions d'immobilisations

En milliers d'euros	Cafom / magasins outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Total 30/09/2024	Total 30/09/2023
Incorporels				
Corporels				1 454
Titres MEE				
Actifs financiers	99	3	102	239
TOTAL DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	99	3	102	1 693

7.15. Effectifs :

	Cadres	Non cadres	TOTAL
Effectifs 30/09/2022	259	775	1 034
Evolution des effectifs de la période	25	34	59
Effectifs 30/09/2023	284	809	1 093
Evolution des effectifs de la période	-5	-15	-20
Effectifs 30/09/2024	279	794	1 073

7.16. Résultat par action :

Les résultats nets par action sont calculés par rapport au nombre d'actions en circulation (nombre d'actions total diminué du nombre d'actions auto-détenues).

Résultat net par action (en circulation)	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 086	12 451
Résultat net part du Groupe	14 957	9 361
Résultat net part des minoritaires	3 129	3 090
Nombre d'actions	9 394 662	9 394 662
Nombre d'actions auto détenues	-197 581	-142 835
Nombre d'actions en circulation	9 197 081	9 251 827
Résultat net par action	1,97	1,35
Résultat net part du Groupe par action	1,63	1,01

Les actions rattachées à des plans d'actions gratuites à venir ont été réintégrées dans le nombre d'actions après dilution pour le calcul des résultats nets par action après dilution.

Résultat net par action après dilution	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 086	12 451
Résultat net part du Groupe	14 957	9 361
Résultat net part des minoritaires	3 129	3 090
Nombre d'actions en circulation	9 197 081	9 251 827
Actions rattachées à des plans d'attribution d'actions gratuites à venir	+104 700	+ 78 100
Nombre d'actions après dilution	9 301 781	9 329 927
Résultat net dilué par action	1,94	1,33
Résultat net dilué part du Groupe par action	1,61	1,00

7.17. Taux de conversion :

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2)	
		30/09/2024	30/09/2023	30/09/2024	30/09/2023
Suisse	Franc Suisse	0,9439	0,9669	0,9572	0,9789
Hong Kong	Dollar US	1,1196	1,0594	1,0842	1,0676
Chine	RMB	7,8511	7,7352	7,8116	7,5322
Brésil	Real brésilien	5,2584	5,2584	5,6973	5,6973
Nouvelle Calédonie	FXPF	119,3317	119,3317	119,3317	119,3317

(1) taux de change pour conversion du bilan

(2) taux de change pour conversion du compte de résultat

8. Autres informations

8.1. Informations sectorielles :

- Répartition au 30/09/2024 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasins Outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	239 350	178 438	417 788
Résultat opérationnel courant	9 692	10 932	20 624
Autres produits et charges opérationnels	4 766	-504	4 263
Résultat net	10 682	7 404	18 086
Bilan	CAFOM / Magasins Outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	203 456	24 590	228 046
Actif courant	107 303	67 340	174 643
Total des actifs consolidés	310 759	91 930	402 690
Passifs non courants	101 820	10 286	112 106
Passifs courants	98 434	39 979	138 413

- Répartition au 30/09/2023 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasins Outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	245 666	161 963	407 629
Résultat opérationnel courant	9 368	10 575	19 943
Autres produits et charges opérationnels	-4 434	-164	-4 598
Résultat net	5 355	7 096	12 451
Bilan	CAFOM / Magasins Outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	214 095	28 387	242 482
Actif courant	109 792	62 405	172 197
Total des actifs consolidés	323 887	90 792	414 679
Passifs non courants	120 280	22 250	142 530
Passifs courants	102 749	30 046	132 795

8.2. Risques financiers

Risque de prix et de change

Les achats du Groupe libellés en USD se sont élevés à 71,4 MUSD au cours de la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, en augmentation de 28 %, répartis entre Cafom Distribution pour 25,5 MUSD, Cafom Marketing et Services pour 1,0 MUSD, Directlowcost.com pour 3,8 MUSD, et Vente-unique.com pour 41,1 MUSD.

Le Management du Groupe n'estime pas pour le moment opportun de mettre en œuvre une politique de couverture des achats en USD, étant donné les coûts de la couverture. Par ailleurs, les prix de vente sont le plus souvent fixés après avoir payé les marchandises en dollars.

Risque de crédit bancaire (et taux)

En termes de relations bancaires du Groupe, une grande partie des banques de la Place ont accordé des concours bancaires courants au Groupe, l'autorisation totale (découvert et escompte) étant de près de 40 M€. Au 30 septembre 2024, la trésorerie nette du Groupe était positive de 22,5 M€.

Le total des emprunts bancaires et des crédits-baux du Groupe (hors endettement locatif « pur ») est de 34,8 M€ au 30 septembre 2024.

Au cours de l'exercice 2023/2024, le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts pour un total de 4,3 M€. Il a levé de manière anticipée, avec 1 an d'avance, l'option d'achat liée au crédit-bail d'un local commercial dans le centre commercial de Montparnasse (Paris) pour un montant de 7,1 M€ (remboursement d'emprunt associé compris) et a remboursé ses autres emprunts en cours selon les échéanciers et tableaux d'amortissement prévus (remboursements de 13 M€).

Par ailleurs, plus de 90 % des emprunts sont à taux fixe, ce qui protège le Groupe en cas d'augmentation des taux d'intérêt.

Risque de crédit fournisseurs

En termes de relations avec les fournisseurs, le Groupe s'adresse à un large panel de partenaires commerciaux implantés en France comme à l'étranger. Les conditions financières négociées avec ces derniers tiennent compte des contraintes liées au besoin de financement de l'exploitation, et le Groupe bénéficie également de lignes d'ouverture de lettre de crédit documentaire ou de stand-by letter.

Pour les fournisseurs étrangers, les règlements à crédit peuvent être garantis par une assurance /couverture ad hoc.

Risque de liquidité

A la date de clôture, les engagements financiers dont le Groupe dispose lui permettent de réaliser ses ambitions tout en disposant des moyens nécessaires au financement de son exploitation et de son développement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à l'accès aux liquidités requises.

Les autorisations de découvert et d'escompte accordées par les banques atteignent un montant proche de 40 M€, pour une trésorerie disponible en fin d'exercice de 22,5 M€.

Le Groupe est en mesure de faire face à ses prochaines échéances sur les 12 prochains mois.

Risque de trésorerie

Le Groupe n'a pas de covenant financier lié à des emprunts bancaires.

8.3. Engagements hors bilan :

Au 30 septembre 2024, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/24	30/09/23
Engagements donnés		
1/ Cautions solidaires		
Cautions solidaires sur financement	26 973	23 710
Cautions solidaires pour caution douane	2 706	2 706
Autres cautions solidaires	604	604
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	653	653
Nantissement de fonds de commerce	2 312	2 886
3/ Autres engagements donnés		
Garantie à première demande	5 000	5 000
Gage sans dépossession	427	559

8.4. Honoraires des commissaires aux comptes

(Montants en milliers d'euros)	ORELIA				GROUPE Y PARIS AUDIT (2024) / LIONEL ESCAFFRE Membre de Groupe Y				AUTRES				TOTAL					
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%			
	30/09/ 2024	30/09/ 2023	30/09/ 2024	30/09/ 2023	30/09/ 2024	30/09/ 2023	30/09/ 2024	30/09/ 2023	30/09/ 2024	30/09/ 2023	30/09/ 2024	30/09/ 2023	30/09/ 2024	30/09/ 2023	30/09/ 2024	30/09/ 2023		
Audit																		
• Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et - Émetteur	130	110	100%	100%	130	110	100%	100%							260	220	24%	21%
- Filiales intégrées globalement									815	798	100%	98%	815	798	76%	77%		
• Services autres que la certification des comptes - Émetteur																		
- Filiales intégrées globalement																		
Sous total	130	110	100%	100%	130	110	100%	100%	815	798	100%	98%	1 075	1 018	100%	98%		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																		
									-	17	-	2%	-	17	-	2%		
Sous total									-	17	-	2%	-	17	-	2%		
TOTAL	130	110	100%	100%	130	110	100%	100%	815	815	100%	100%	1 075	1 035	100%	100%		

8.5. Transactions avec les parties liées :

8.5.1. Entreprises associées :

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En K€	30/09/2024	30/09/2023
Actifs non courants	11 066	7 720
Actifs courants	4 417	4 926
Passif courant	916	1 337
Chiffres d'affaires	3 393	2 996
Autres charges opérationnelles courantes	15 747	14 993

Le Groupe a constaté 1,5 M€ de loyers avec la société Foncière Volta, société cotée dont MM. Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires, contre 1,4 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 3,0 M€ de loyers avec des filiales de la société Distrimo, société dont MM. Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires, contre 2,9 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,8 M€ de loyers avec des filiales de la société Samparco, société dont MM. Guy Alain Germon, Manuel Baudouin, Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires, contre 2,7 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,2 M€ de loyers avec la société Amblain 3000, société dont MM. Hervé Giaoui, André Saada et Guy Alain Germon sont actionnaires, contre 2 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,6 M€ de loyers avec la société Provimo, société dont MM. Hervé Giaoui, André Saada et Guy Alain Germon sont actionnaires, contre 1,5 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,5 M€ de loyers avec les sociétés Immoprés et Locations Caraïbes, sociétés dont M. Hervé Giaoui, est actionnaire, contre 1,4 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 0,3 M€ de loyers avec la société Immaroni, société dont MM. Guy-Alain Germon et Manuel Baudouin sont actionnaires, contre 0,3 M€ l'an dernier.

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées.

Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

8.5.2. Rémunération des principaux dirigeants :

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, membres du conseil de surveillance, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

(En milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Rémunération brutes	-	-
Part de rémunérations des mandataires sociaux dans les honoraires facturés	372	385
Jetons de présence	50	50
TOTAL	422	435

Il n'est prévu aucune rémunération différée ou des engagements de rémunération (indemnités de rupture).

La société Financière Caraïbes (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 708 K€ pour 12 mois au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2024, contre 708 K€ constatée au 30 septembre 2023. La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 372 K€ contre 385 K€ l'année dernière.

Au 30 septembre 2024, la société MM INVEST (dont Monsieur Giaoui est actionnaire) a facturé à la société CAFOM DISTRIBUTION, au titre de la rémunération de Présidence, une prestation de 480 K€ pour l'exercice 2023/2024 contre 480 K€ pour l'exercice 2022/2023.

Au 30 septembre 2024, la société FRITNA, détenue à 100 % par Monsieur Saada, a facturé une prestation de 108 K€ à la société CAFOM CARAIBES pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration dans les domaines commerciaux et marketing contre 189 K€ au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023.